

# PROFESSION DE FOI DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE

**Funding for the publication of this volume has been provided by the**

Lutheran Heritage Foundation's Mon Ami, Jesus Project.

Lutheran Heritage Foundation  
51474 Romeo Plank Road  
Macomb, Michigan 48042 USA  
[www.LHFmissions.org](http://www.LHFmissions.org)  
[info@LHFmissions.org](mailto:info@LHFmissions.org)

Profession de l'Église Luthérienne,  
printed July 2013 8,000 copies.

## **BREF EXPOSÉ** **de la position doctrinale de** **l'Église Luthérienne**

Les thèses exposées dans cette brochure, visant principalement des points de doctrine qui ont souvent fait l'objet de divergences entre les églises, ont été adoptées unanimement comme une expression officielle de sa foi par l'Église Luthérienne – Synode du Missouri, lors de son assemblée générale de 1932.

De nombreuses églises luthériennes, unies au Synode du Missouri par des liens fraternels, parmi elles les Églises Luthériennes libres de France et de Belgique, considèrent cet exposé doctrinal comme leur propre profession de foi, à laquelle elles souscrivent intégralement.

*Les Editeurs.*

## **THÈSES**

### **exposant brièvement la position doctrinale de l'Église Luthérienne – Missouri Synod**

Les « thèses exposant brièvement la position doctrinale » du Synode ev.-luth. Du Missouri, du Ohio et d'autres Etats (voir Proceedings of the Thirtyfourth Regular Convention, 1929, p.113), rédigées par un comité et publiées dans "Concordia Theological Magazine" (mai et juin 1931) et dans un fascicule adressé à chaque pasteur du Synode, ont été soumises pour examen aux membres du Synode.

Dans sa session de cette année, le Synode a fait étudier minutieusement les thèses, d'après les mémoires qui lui ont été présentés, et les a adoptées dans leur présente forme comme exprimant sa position doctrinale dans les points traités.

Chicago, Ill., 2 décembre 1932.

## De l'Écriture Sainte

1. Nous enseignons que l'Écriture Sainte, se distinguant en ceci de tous les autres livres qui existent dans le monde, est la Parole de Dieu, parce que les saints hommes de Dieu, qui ont écrit l'Écriture Sainte, n'ont écrit que ce que le Saint Esprit leur a inspiré.

*2 Tim. 3:16: Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner; pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice.*

*2 Pierre 1:21b: C'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu.*

Nous enseignons aussi que la doctrine de l'inspiration verbale de l'Écriture Sainte n'est pas une soi-disante « déduction théologique », mais que nous la trouvons textuellement exprimée dans l'Écriture Sainte.

*2 Tim. 3:16 (voir ci dessus)*

*Jean 10:35b l'Écriture ne peut être anéantie.*

*Romains 3:2b Les oracles de Dieu ont été confiés aux Juifs.*

*1 Cor. 2:13 Nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, employant un langage spirituel pour les choses spirituelles.*

Parce que l'Écriture Sainte est la Parole de Dieu, cela implique qu'elle ne contient ni erreurs, ni contradiction d'aucune sorte, mais qu'elle est plutôt, dans toutes ses parties et dans toutes ses paroles, la Vérité infaillible, et cela aussi dans ses affirmations d'ordre historique, géographique ou autre (Jean 10:35).

2. Nous enseignons ensuite que l'Écriture Sainte a été donnée par Dieu à l'Église chrétienne pour être le fondement de la foi.

*Eph 2:20 Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire.*

L'Écriture Sainte est et doit être pour cela l'unique source de toutes les doctrines enseignées dans l'Église chrétienne et aussi la seule règle et norme d'après laquelle tous les docteurs et toutes les doctrines doivent être examinés et jugés. Nous enseignons conformément à la confession de notre Église, que la règle de la foi (analogia fidei), d'après laquelle il faut comprendre l'Écriture Sainte, sont les passages clairs de l'Écriture même qui traitent des différentes doctrines. (Apologie. Triglotta, p.440, Art. XXVII, Par. 60.) La règle de la foi n'est pas une construction de l'esprit humain qu'on appellerait « l'Écriture prise dans sa totalité » (« Ganzes der Schrift »).

3. Nous rejetons la doctrine si répandue dans les églises de notre temps, et paradant sous le nom de science, qui enseigne que l'Écriture Sainte n'est pas la Parole de Dieu dans toutes ses parties, mais qu'elle serait en partie la Parole de Dieu et en partie parole d'homme, qu'elle contiendrait pour cela des erreurs ou, pour le moins, pourrait en contenir. Nous rejetons cette doctrine comme étant une doctrine épouvantable et blasphématoire, parce qu'elle contredit ouvertement le Christ et ses saints Apôtres, qu'elle érige des hommes en juges au-dessus de la Parole de Dieu et qu'elle renverse

par là le fondement sur lequel repose l'Eglise chrétienne et sa foi.

## De Dieu

4. Nous basant sur l'Ecriture Sainte, nous enseignons l'émminent article de la Sainte Trinité : à savoir que le *seul* vrai Dieu, -

*Deut. 6:4 Ecoute, Israël! l'Eternel, notre Dieu, est le seul Eternel.*

*1 Cor. 8:4b Nous savons qu'il n'y a point d'idole dans le monde, et qu'il n'y a qu'un seul Dieu.*

est le Père, le Fils et le Saint-Esprit, trois personnes distinctes en un même et unique Etre Divin, également puissantes, également éternelles et d'égale majesté, parce que chaque personne possède l'unique essence divine dans sa totalité.

*Col. 2:9 Car en Christ habite corporellement toute la plénitude de la divinité.*

*Matth. 28:19b Les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

Nous affirmons que tous les docteurs et toutes les Eglises qui nient l'article de la Sainte Trinité se trouvent en dehors de l'Eglise chrétienne.

Ce Dieu, la Sainte Trinité, est le Dieu miséricordieux pour les hommes.

*Jean 3:16-18, Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu, en effet, n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour qu'il juge le monde,*

*mais pour que le monde soit sauvé par lui. Celui qui croit en lui n'est point jugé; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu.*

*1 Cor. 12:3b, Nul ne peut dire: Jésus est le Seigneur! si ce n'est par le Saint-Esprit.*

Il n'y a, pour les hommes après la chute, pas de foi possible en la « paternité » de Dieu sans la foi dans le Fils éternel de Dieu, qui est devenu homme et qui nous a réconciliés avec Dieu par son sacrifice expiatoire par lequel il s'est substitué à nous.

*1 Jean 2:23, Quiconque nie le Fils n'a pas non plus le Père; quiconque confesse le Fils a aussi le Père.*

*Jean 14:6, Jésus lui dit: Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi.*

Nous mettons en garde contre la religion unitaire qui s'est infiltrée profondément dans les sectes de notre pays, et qui est particulièrement répandue par les loges.

## **De la création**

5. Nous enseignons que Dieu a créé le ciel et la terre, et cela de la manière et dans le temps relatés dans l'Ecriture et particulièrement Genèse, chap. 1 et 2, à savoir par la toute-puissante parole créatrice de Dieu, et en six jours. Nous rejetons toute doctrine par laquelle l'œuvre créatrice divine rapportée par l'Ecriture est contestée ou limitée. Cela se fait de nos jours par ceux qui, - prétendant respecter les données de la science, - affirment que le monde se serait constitué par la voie de l'évolution, c'est-à-dire qu'il se serait développé plus ou

moins de lui-même, au cours d'espaces de temps plus ou moins prodigieux. Aucun homme n'ayant été présent lorsqu'il a plu à Dieu de créer le monde, nous sommes obligés d'avoir recours au propre compte rendu de Dieu pour avoir de la création un rapport digne de foi ; ce rapport nous l'avons, dans le livre même de Dieu, la Bible. Nous acceptons avec une entière confiance ce rapport de Dieu lui-même, et nous confessons avec Luther dans son Petit Catéchisme : « Je crois que Dieu m'a créé ainsi que toutes les autres créatures. »

## De l'homme et du péché

6. Nous enseignons que Dieu a créé les premiers hommes, non pas en ressemblance avec les animaux, ni simplement capables de développement intellectuel, mais à sa propre image,

*Gen. 1:26-27, Puis Dieu dit: Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre. Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme.*

*Eph. 4:24, Vous avez été instruits sa revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté que produit la vérité.*

*Col. 3:10, Ayant revêtu l'homme nouveau, qui se renouvelle, dans la connaissance, selon l'image de celui qui l'a créé.*

c'est-à-dire possédant une connaissance véritable de Dieu qui les a créés avec une justice et une sainteté parfaites,

et qui leur a donné une connaissance vraiment scientifique de la nature, Gen. 2:19-23.

7. Nous enseignons ensuite que le péché est entré dans le monde par la chute des premiers hommes, telle qu'elle est décrite Gen. 3 ; que par ce péché initial, les premiers hommes ainsi que tous leurs descendants naturels ont perdu leur sagesse, leur justice et leur sainteté qu'ils possédaient à l'origine du fait de leur création ; et qu'ils naissent maintenant tous morts dans le péché, enclins à tout mal et sujets à la colère divine.

*Rom. 5:12, Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché,... et v. 18a par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes.*

*Eph. 2:1-3, Vous étiez morts par vos offenses et par vos péchés...*

Nous enseignons aussi que les hommes ne peuvent, ni par aucune œuvre de leur part, ni par le moyen de la « culture » et de la « science », se réconcilier eux-mêmes avec Dieu et triompher ainsi de la mort et de la damnation.

## **De la Rédemption**

8. Nous enseignons que dans l'accomplissement des temps, le Fils éternel de Dieu *est devenu homme*. En recevant dans sa personne divine une nature humaine identique à la nôtre, mais sans péché, issue de la Vierge Marie par l'opération de Saint-Esprit. Jésus-Christ est par conséquent « vrai Dieu, né du Père de toute éternité, et

vrai homme, né de la Vierge Marie », vrai Dieu et vrai homme en *une* personne unique et indivise. Ce miracle de l'incarnation du Fils de Dieu s'est accompli, afin que le Fils de Dieu, s'étant fait homme, devint le Médiateur entre Dieu et les hommes en accomplissant la Loi divine, en souffrant et en mourant au lieu des hommes. De cette manière Dieu a réconcilié toute l'humanité pécheresse avec lui-même.

*Gal. 4:4-5, Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption.*

*Gal. 3:13a, Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous.*

*2 Cor. 5:18-19a, Dieu nous a réconciliés avec lui par Christ, et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses.*

## **De la foi en Christ**

9. Parce que Dieu a réconcilié avec lui-même l'humanité entière par la vie et la mort propitiatoires de son Fils, et parce qu'il fait prêcher dans l'Évangile cette réconciliation accomplie par le Christ afin qu'elle soit acceptée par la foi par les hommes,

*2 Cor. 5:18-19 (voir ci-dessus).*

*Rom. 1:5, Par Jésus-Christ nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour amener en son nom à l'obéissance de la foi tous les païens.*

il est clair que la foi en Christ est, ainsi que

l'atteste l'Écriture de l'Ancien comme du Nouveau Testament, pour tous les hommes l'unique manière d'obtenir personnellement leur réconciliation avec Dieu, c'est-à-dire d'avoir part à la rémission des péchés.

*Actes 10:43, Tous les prophètes rendent de lui le témoignage que quiconque croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés.*

*Jean 3:16-18 (voir § 4).*

*Jean 3:36, celui qui croit au Fils a la vie éternelle; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui.*

Cette foi en Christ, par laquelle seule les hommes obtiennent la rémission des péchés ou justification qui nous a été acquise pleinement par Christ et qui nous est offerte par l'Évangile, - cette foi justifie, non en tant qu'œuvre humaine, mais en tant qu'elle s'approprie la grâce offerte, c'est-à-dire la rémission des péchés.

## **De la Conversion**

10. Nous enseignons que la conversion consiste en ce que l'homme, après s'être reconnu d'après la Loi de Dieu comme un pécheur digne de condamnation, est amené à la foi en l'Évangile qui lui accorde la rémission des péchés et le salut éternel par la satisfaction offerte par Christ à la place des hommes (*satisfactio vicaria*).

*Rom. 4:16a, C'est pourquoi les héritiers le sont par la foi, pour que ce soit par grâce...*

*Actes 11:21, Un grand nombre de personnes crurent et se convertirent au Seigneur.*

*Luc 24:46-47, Et il leur dit: Ainsi il est écrit que le*

*Christ souffrirait, et qu'il ressusciterait des morts le troisième jour; et que la repentance et le pardon des péchés seraient prêchés en son nom à toutes les nations, à commencer par Jérusalem.*

*Actes 26:18, Je t'envoie, afin que tu leur ouvres les yeux, pour qu'ils passent des ténèbres à la lumière et de la puissance de Satan à Dieu, pour qu'ils reçoivent, par la foi en moi, le pardon des péchés et l'héritage avec les sanctifiés.*

11. Parce que tous les hommes, depuis la chute, sont morts dans leurs péchés (Eph. 2:1-3, voir § 7), puisqu'ils sont uniquement enclins au mal

*Gen. 6:5, L'Eternel vit que la méchanceté des hommes était grande sur la terre, et que toutes les pensées de leur coeur se portaient chaque jour uniquement vers le mal.*

*Gen. 8:21b, Les pensées du coeur de l'homme sont mauvaises dès sa jeunesse.*

*Rom. 8:7, L'affection de la chair est inimitié contre Dieu.*

et qu'en particulier ils considèrent comme une folie l'Evangile du Christ crucifié pour les péchés du monde,

*1 Cor. 2:14, L'homme animal ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui...*

la foi en l'Evangile ou la conversion à Dieu n'est, ni entièrement ni dans sa moindre partie, l'œuvre de l'homme, mais uniquement l'œuvre de la grâce et de la toute-puissante divines.

*Phil. 1:29, Car il vous a été fait la grâce, par rapport à Christ, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui.*

*Eph. 2:8, Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés,*

*par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu.*

*Jer. 31:18c, Fais-moi revenir, et je reviendrai.*

C'est pourquoi l'Ecriture appelle aussi la foi de l'homme ou sa conversion une résurrection des morts,

*Eph. 2:5-6a nous qui étions morts par nos offenses, nous a rendus à la vie avec Christ c'est par grâce que vous êtes sauvés); il nous a ressuscités ensemble...*

*Col. 2:12, Ayant été ensevelis avec lui par le baptême, vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts.*

une naissance de Dieu,

*Jean 1:12b-13, À ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, lesquels sont nés, non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu.*

une régénération par l'Evangile,

*1 Pierre 1:23, 25b, Puisque vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole vivante et permanente de Dieu... Et cette parole est celle qui vous a été annoncée par l'Evangile.*

une œuvre divine comme la création de la lumière à l'origine du monde.

*2 Cor. 4:6a, Car Dieu, qui a dit: La lumière brillera du sein des ténèbres! a fait briller la lumière dans nos cœurs...*

12. Nous basant sur ces affirmations claires de l'Ecriture Sainte, nous rejetons le synergisme sous quelque forme qu'il se présente, c'est-à-dire la doctrine suivant laquelle la conversion ne s'opérerait pas

uniquement par la grâce et la toute-puissante de Dieu, mais aussi partiellement par la coopération de l'homme lui-même, à savoir par sa juste conduite, sa bonne attitude ou volonté, sa propre et juste décisions, son bon et judicieux discernement, sa culpabilité moins prononcée, ou encore par son comportement moins hostile en comparaison avec d'autres, son renoncement à la résistance volontaire, et d'autres faits par lesquels on tend à enlever la conversion de l'homme et son salut des mains miséricordieuses de Dieu pour les attribuer à la manière d'agir ou de laisser faire de l'homme. Car si l'homme s'abstient de résister volontairement ou de résister d'une façon quelconque, contre l'action régénératrice du Saint-Esprit, cela est uniquement l'œuvre de la grâce qui transforme les cœurs hostiles en des cœurs soumis.

*Ez. 36:26, Je vous donnerai un coeur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai de votre corps le coeur de pierre, et je vous donnerai un coeur de chair.*

*Phil. 2:13, car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.*

Nous rejetons aussi la doctrine selon laquelle l'homme se déciderait pour la conversion à l'aide de « forces conférées à lui par grâce », parce que cette doctrine se fonde sur l'opinion que l'homme, avant sa conversion, serait encore en possession de forces spirituelles qui lui permettraient de servir utilement de ces prétendues « forces conférées à lui par grâces ».

13. D'autre part, nous rejetons à propos de la doctrine de la conversion le dogme calviniste, selon lequel Dieu

ne veut pas sauver tous, mais seulement une partie des auditeurs de la Parole. Beaucoup d'auditeurs de la Parole, certes, ne sont pas convertis et sauvés, mais non pas parce que Dieu ne désirerait pas sérieusement les convertir et les sauver, eux aussi, mais seulement parce qu'ils s'opposent à la grâce active du Saint-Esprit par une résistance obstinée, comme l'Écriture l'enseigne clairement :

*Actes 7:51a, Hommes au cou raide, incirconcis de coeur et d'oreilles! vous vous opposez toujours au Saint-Esprit.*

*Matth. 23:37, Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu!*

*Actes 13:46b, Vous repoussez la parole de Dieu, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici, nous nous tournons vers les païens.*

14. En ce qui concerne la question pourquoi tous les hommes ne sont pas convertis et sauvés, étant donné que la grâce de Dieu est universelle et que tous les hommes sont également et foncièrement corrompus, nous confessons que nous ne pouvons pas répondre à cette question, l'Écriture ne révélant que ceci : Les hommes qui sont convertis et sauvés ne doivent leur conversion et leur salut ni à une moindre culpabilité, ni à une meilleure attitude de leur part, mais uniquement à la grâce de Dieu. Les autres, ceux qui demeurent inconvertis, le demeurent par leur propre faute : c'est la résultat de leur résistance opiniâtre à l'activité

régénératrice de Saint-Esprit :

*Osée 13:9, Ce qui cause ta ruine, Israël, C'est que tu as été contre moi, contre celui qui pouvait te secourir.*

15. Notre obstination à nous en tenir là, dans ces deux vérités révélée dans l'Ecriture, n'est pas du « Calvinisme masqué » (Cryptocalvinisme), mais exactement la doctrine de l'Eglise luthérienne d'après l'Ecriture, comme elle se trouve présentée en détail dans la Formule de Concorde, qui dit (Triglotta, p.1080, § 57-59, 60b, 62, 63) :

*« L'un est endurci, aveuglé, livré à un esprit de contradiction, tandis qu'un autre, bien que pareillement coupable, est converti à nouveau, etc. : dans toutes ces questions et d'autres semblables, l'apôtre Paul fixe pour nous une certaine limite jusqu'où nous devons aller, à savoir que, d'une part, nous devons reconnaître le jugement de Dieu. Car, lorsque Dieu châtie ainsi sur un pays ou un peuple tout entier le mépris de Sa Parole, de sorte que le châtiment s'étena même sur les générations succédantes, comme dans le cas des Juifs, ce sont là des jugements bien mérités sur les péchés, jugements par lesquels Dieu démontre aux yeux de ceux qui lui appartiennent Sa sévérité par l'exemple vivant de tel pays ou peuple, afin de nous montrer ce que nous aurions tous mérité, et de quoi nous serions tous dignes, puisque nous péchons tous contre la Parole de Dieu et attristons souvent grièvement le Saint-Esprit ; et cela afin que nous vivions dans la crainte de Dieu, et que nous reconnaissons et célébrions la bonté imméritée dont Dieu, malgré notre indignité, oui, à l'encontre de tout mérite de notre part, use envers nous, à qui il donne et laisse Sa Parole, qu'il n'endurcit et ne rejette pas... En punissant certaines pays, certains peuples et certaines personnes, Dieu met en évidence ce jugement juste et bien*

*mérité, afin que nous autres, comparés et trouvés étieurement semblables à eux (quam simioimi illis deprehensi), nous apprenions à reconnaître et à bénir avec d'autant plus d'ardeur la pure grâce de Dieu, la grâce imméritée manifestée dans les « vases de miséricorde »... Si nous avançons jusque-là dans cet article, nous demeurons dans la bonne voie, ainsi qu'il est écrit Osée 13:9, « Ce qui cause ta ruine, Israël, C'est que tu as été contre moi, contre celui qui pouvait te secourir. » Cependant, dès que dans cette discussion notre pensée s'élève trop haut et veut dépasser ces limites, nous devons avec Saint Paul mettre le doigt sur les lèvres et dire : « Qui es-tu, homme, pour contester avec Dieu ? » (Rom. 9:20.)*

La Formule de Concorde, parlant de mystère devant lequel nous sommes placés ici, ne le décrit pas comme se trouvant dans le cœur de l'homme (mystère psychologique), mais elle enseigne que le fait que « l'un est endurci, livré à l'aveuglement, à l'esprit de contradiction, tandis qu'un autre, bien qu'également coupable, est converti à nouveau », appartient au domaine des jugements incompréhensibles et des voies impénétrables de Dieu, qu'Il ne vous a pas révélés dans sa Parole, mais que nous connaissons dans la vie éternelle.

*1 Cor. 13:12, Aujourd'hui nous voyons au moyen d'un miroir, d'une manière obscure, mais alors nous verrons face à face; aujourd'hui je connais en partie, mais alors je connaîtrai comme j'ai été connu.*

16. Les Calvinistes apportent une solution à ce mystère que Dieu pourtant n'a pas révélé dans sa Parole, en niant purement et simplement l'universalité de la grâce ; les synergistes s'en tirent en niant que le salut vient par la

grâce *seule*. Les deux solutions sont l'une et l'autre effroyables parce qu'elles contredisent l'Écriture, et parce que chaque pauvre pécheur a besoin autant de la grâce universelle illimitée que la «grâce seule» sans restriction, sous peine de sombrer dans le désespoir.

## De la Justification

17. Tout ce que l'Écriture Sainte enseigne de l'amour de Dieu pour le monde des pécheurs, de la Rédemption accomplie par Christ, et de la foi en Christ comme de l'unique moyen pour obtenir le salut, elle le résume dans la doctrine de la Justification. L'Écriture enseigne que le monde tout entier a déjà été déclaré juste en Christ par Dieu,

*Rom. 5:19b, Par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes.*

*2 Cor. 5:18-21 (voir § 8).*

*Rom. 4:25, Jésus notre Seigneur a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification.*

et qu'en conséquence Dieu justifie, c'est-à-dire *considère comme justes*, sans tenir compte de leurs œuvres, sans les œuvres de la loi, par grâce, à cause du Christ, tous ceux qui croient en Christ, qui acceptent et s'appuient en confiance sur le fait que les péchés leur sont pardonnés à cause du Christ. Le Saint-Esprit en témoigne ainsi par Saint Paul :

*Rom. 3:23-24, 28, Il n'y a point de distinction. Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ... Car nous pensons que*

*l'homme est justifié par la foi, sans les oeuvres de la loi.*

18. Cette doctrine seule donne à Christ l'honneur qui lui revient : d'être notre Sauveur par sa sainte vie, par ses souffrances et par sa mort innocentes. Cette doctrine seule donne aux pauvres pécheurs une consolation durable, à savoir l'assurance que Dieu leur est certainement miséricordieux. Nous rejetons comme un reniement de la religion chrétienne toutes doctrines par lesquelles les œuvres de l'homme et son propre mérite sont mêlés à la question de la justification devant Dieu. Car la religion chrétienne n'est autre que la foi par laquelle nous croyons que nous avons le pardon des péchés et le salut par la foi en Christ.

*Actes 10:43, Tous les prophètes rendent de lui le témoignage que quiconque croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés.*

19. Nous rejetons comme un reniement de la religion chrétienne, non seulement la doctrine des Unitaires qui promettent à l'homme la grâce de Dieu sur la base de ses efforts moraux, et non seulement la grossière doctrine du salut par les œuvres prônée par les Papistes, qui enseignent que les bonnes œuvres sont nécessaires pour obtenir la justification ; mais aussi la doctrine de tous les synergistes qui, abusant de la terminologie chrétienne, disent certes avec l'Eglise chrétienne que l'homme est justifié « par la foi, par la foi seule », mais n'en mêlent pas moins les œuvres humaines dans l'article de la Justification en attribuant à l'homme une coopération avec Dieu dans l'œuvre de la naissance de la foi, et qui

s'garent ainsi sur le terrain papiste.

## Des Bonnes Œuvres

20. Devant Dieu, seules les œuvres faites à la gloire de Dieu, au service des hommes et d'après la règle de la loi divine, sont des « bonnes œuvres ». Mais aucun homme n'accomplit de telles œuvres à moins de croire d'abord que Dieu lui a pardonné ses péchés et lui a fait don de la vie éternelle par grâce, à cause du Christ, sans aucune œuvre de sa part.

*Jean 15:4-5a, Demeurez en moi, et je demeurerai en vous. Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure attaché au cep, ainsi vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi. Je suis le cep, vous êtes les sarments.*

Nous rejetons comme une grande folie l'assertion, fréquente de notre temps, que les œuvres doivent être placées au premier rang et que la « foi aux dogmes » - et par « dogme » on veut dire l'Evangile du Christ crucifié pour les péchés du monde ! - doit être reléguée à l'arrière-plan. Or, les bonnes œuvres ne précèdent jamais la foi, elles sont toujours et dans tous les cas le résultat de la foi en l'Evangile ; il est donc évident que l'unique façon pour nous, chrétiens, de nous enrichir en bonnes œuvres, - et Dieu veut que nous soyons zélés en bonnes œuvres :

*Tite 2:14, Jésus-Christ s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de se faire un peuple qui lui appartienne, purifié par lui et zélé pour les bonnes oeuvres.*

c'est de nous rappeler constamment la grâce de Dieu que nous avons reçue en Christ :

*Rom. 12:1, Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable.*

*2. Cor. 8:9, Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui pour vous s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin que par sa pauvreté vous fussiez enrichis.*

Nous rejetons pour cela comme une folle entreprise non chrétienne toute tentative de produire de bonnes œuvres par la contrainte de la loi ou par des motifs charnels.

## **Des Moyens de Grâce**

21. Bien que Dieu soit présent et agisse partout, dans toute la Création, et que de ce fait toute la terre soit remplie de ses dons et de ses bienfaits *temporels*,

*Col. 1:17, Il est avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui.*

*Actes 17:28a, En lui nous avons la vie, le mouvement, et l'être.*

nous croyons cependant fermement d'après l'Écriture que les dons *spirituels* acquis par Christ, c'est-à-dire le pardon des péchés avec tous les biens et les dons qui s'y rattachent, ne sont offerts et communiqués par Dieu aux hommes que par les moyens de grâce extérieurs, institués par lui. Ces moyens de grâce sont : la Parole de l'Évangile sous quelque forme qu'elle soit présentée aux

hommes, et les Sacraments du Baptême et de la Sainte Cène. La Parole de l'Évangile promet et applique la grâce de Dieu, opère la foi et avec elle la régénération, et donne le Saint-Esprit.

*Rom. 10:17, Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ.*

*1 Pierre 1:23, Vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole vivante et permanente de Dieu.*

*Gal. 3:2b, Est-ce par les oeuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par la prédication de la foi?*

De même, le Baptême est appliqué pour donner la rémission des péchés, et par conséquent est un bain de régénération et de renouvellement du Saint-Esprit.

*Actes 2:38, Pierre leur dit: Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.*

*Actes 22:16b, Lève-toi, sois baptisé, et lavé de tes péchés.*

*Tite 3:5, Il nous a sauvés, non à cause des oeuvres de justice que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit.*

De même encore le but de la Sainte Cène, c'est-à-dire de l'administration du corps et du sang du Christ, n'est autre chose que la communication de la garantie de la rémission des péchés, comme en témoignent les paroles d'institution.

*Luc 22:19-20 ; Matth, 26:28, « Donné pour vous » et « Répandu pour vous pour la rémission des péchés ».*

*1 Cor. 11:25, Cette coupe est le nouveau testament en*

*mon sang.*

*Voir aussi Jer. 31:31-34.*

22. Parce que Dieu n'a promis de communiquer la grâce et le salut acquis par Christ que par les seuls moyens extérieurs institués par lui, l'Eglise chrétienne ne doit pas s'enfermer chez elle avec les moyens de grâce qui lui sont confiés, mais elle doit répandre la prédication de l'Evangile et l'administration des Sacrements de par le monde :

*Matth. 28:19-20b, Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit.*

*Marc 16:15-16, Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné.*

Pour le même raison les églises doivent toujours, même chez elles, se souvenir qu'il n'existe d'autre moyen de gagner des âmes pour l'Eglise et de les y conserver que l'emploi fidèle et zélé des moyens de grâce institués par Dieu. Nous condamnons tous les moyens d'action qui ne consistent pas simplement dans l'application directe de la parole de Dieu ou qui ne servent pas celle-ci, comme étant des méthodes nouvelles et des activités impropres à l'Eglise qui, loin d'édifier l'Eglise, lui sont nuisibles.

23. Nous rejetons comme une erreur dangereuse la doctrine par laquelle jadis l'Eglise de la Réformation a été divisée, à savoir la doctrine d'après laquelle Dieu communiquerait le Saint-Esprit et la grâce non pas par

les moyens extérieurs institués par lui, mais par une opération immédiate de la grâce. Cette fausse doctrine fonde la rémission des péchés ou la justification sur une « grâce infuse » imaginaire, donc sur une qualité de l'homme, et procède par là au retour à la doctrine papiste du salut par les œuvres.

## De l'Eglise

24. Nous croyons une sainte Eglise chrétienne sur terre, dont Christ est le Chef, et que Christ rassemble, maintient et dirige par l'Evangile.

Les membres de l'Eglise chrétienne sont les chrétiens, c'est-à-dire tous ceux qui, ayant désespéré de leur propre justice devant Dieu, croient que Dieu leur pardonne leurs péchés à cause du Christ. L'Eglise chrétienne, au sens propre du mot, se compose uniquement de croyants ;

*Actes 5:14, Le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, hommes et femmes, s'augmentait de plus en plus.*

*Actes 26:18, Je t'envoie, afin que tu leur ouvres les yeux, pour qu'ils passent des ténèbres à la lumière et de la puissance de Satan à Dieu, pour qu'ils reçoivent, par la foi en moi, le pardon des péchés et l'héritage avec les sanctifiés.*

c'est-à-dire, tout homme qui par l'action du Saint-Esprit, croit à l'Evangile ou à la doctrine chrétienne de la justification, - ce qui est la même chose, - est à considérer comme faisant partie de l'Eglise chrétienne ; par contre tout homme qui ne possède pas cette foi dans son cœur est à considérer comme étant en dehors de l'Eglise chrétienne. Tous les incroyants, même s'ils sont

en communion extérieure avec l'Eglise, et même s'ils y exercent le ministère de la prédication ou d'autres fonctions, ne sont pas des membres de l'Eglise, mais au contraire des habitacles et instruments de Satan.

*Eph. 2:2, Vous marchiez autrefois, selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion.*

C'est ainsi qu'enseignent également nos confessions luthériennes : « Il est certain que tous les incroyants sont sous la domination du diable et sont des membres de ce royaume, comme l'écrit saint Paul aux Ephésiens, disant que « le prince de la puissance agit dans les fils de la rébellion », etc. (Apologie, Triglotta, p.230, § 16.)

25. Parce que seule la foi en l'Evangile fait de l'homme un membre de l'Eglise, et que cette foi est invisible à l'œil humain, et connue de Dieu seul,

*1 Rois 8:39c, Car seul tu connais le coeur de tous les enfants des hommes.*

*Actes 1:24b, Seigneur, toi qui connais les coeurs de tous...*

*2 Tim. 2:19a, Le solide fondement de Dieu reste debout, avec ces paroles qui lui servent de sceau: Le Seigneur connaît ceux qui lui appartiennent.*

l'Eglise chrétienne sur cette terre est donc invisible

*Luc 17:20b, Jésus leur répondit: Le royaume de Dieu ne vient pas de manière à frapper les regards.*

et elle restera invisible jusqu'au Dernier Jour, jusqu'au jour du Jugement.

*Col. 3:3-4, Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Christ en Dieu. Quand Christ, votre vie, paraîtra,*

*alors vous paraîtrez aussi avec lui dans la gloire.*

Les Néo-Luthériens parlent de nos jours de deux côtés de l'Eglise, en appelant les moyens de grâce le « côté visible » de l'Eglise. Il est certain que les moyens de grâce sont nécessairement en liaison avec l'Eglise, parce que celle-ci naît et vit par eux. Mais les moyens de grâce ne sont pas pour autant une partie de l'Eglise, car l'Eglise au sens propre du mot se compose uniquement de croyants.

*Eph. 2:19-20, Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens du dehors; mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu. Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire.*

*Actes 5:14 (voir § 24).*

Afin de ne pas encourager la notion que l'Eglise au sens propre du mot, serait une institution extérieure, nous continuerons à appeler les moyens de grâce les « signes de reconnaissance » de l'Eglise. De même qu'on ne peut trouver du blé que là où il a été semé, ainsi l'Eglise ne peut se trouver que là où la Parole de Dieu est en usage.

26. Nous enseignons que cette Eglise qui est la communion invisible de tous les croyants, se trouve non seulement dans les communautés qui enseignent la Parole de Dieu entièrement et dans toute sa pureté, mais qu'elle existe aussi là où, à côté des erreurs, la Parole de Dieu subsiste suffisamment pour que des hommes puissent être amenés à reconnaître leurs péchés et à croire à la rémission des péchés que Christ a acquise pour tous les hommes.

*Marc 16:16, Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné.*

*Luc 17:16b, C'était un Samaritain.*

*Jean 4:25, La femme (une samaritaine) lui dit: Je sais que le Messie doit venir celui qu'on appelle Christ; quand il sera venu, il nous annoncera toutes choses.*

27. Les Eglises locales ou Communauté locales. L'écriture Sainte cependant ne parle pas seulement de l'Eglise une et indivisible qui embrasse tous les croyants en tous lieux, ainsi

*Matth. 16:18b, Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.*

*Jean 10:16, J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie; celles-là, il faut que je les amène; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger.*

mais elle parle aussi d'églises au pluriel, c'est-à-dire d'églises locales, ainsi

*1 Cor. 16:19, Les Eglises d'Asie vous saluent. Aquilas et Priscille, avec l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent beaucoup dans le Seigneur.*

*Actes 8:1b, Il y eut, ce jour-là, une grande persécution contre l'Eglise de Jérusalem.*

*1 Cor. 1:2, À l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe...*

Mais cela ne veut pas dire qu'il y a deux sortes d'églises ; car les églises locales elles aussi, en tant qu'église, ne comprennent que des croyants, comme cela ressort clairement des adresses des Epîtres aux églises locales

*1 Cor. 1:2, À l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ, appelés à être*

saints.

*Rom. 1:7, À tous ceux qui, à Rome, sont bien-aimés de Dieu, appelés à être saints...*

La communauté visible, contenant à la fois des hypocrites et des croyants, n'est appelée « Eglise » que dans le sens impropre du mot, Matth. 13:24-30 ; 38-43 ; 47-50.

### *28. De la Communion fraternelle entre Eglises.*

Parce que Dieu ordonne que sa Parole seule, sans admixtion de doctrines humaines, doit être enseignée et crue dans l'Eglise chrétienne

*1 Pierre 4:11a, Si quelqu'un parle, que ce soit comme annonçant les oracles de Dieu.*

*Jean 8:31-32, Jésus dit aux Juifs qui avaient cru en lui: Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira.*

*1 Tim. 6:3-4a, Si quelqu'un enseigne de fausses doctrines, et ne s'attache pas aux saines paroles de notre Seigneur Jésus-Christ et à la doctrine qui est selon la piété, il est enflé d'orgueil, il ne sait rien.*

tous les chrétiens ont l'ordre divin de distinguer les églises orthodoxes (qui enseignent la doctrine pure) et les églises hétérodoxes (dont l'enseignement est corrompu),

*Matth. 7:15, Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs.*

à n'avoir des relations culturelles qu'avec des communautés culturelles enseignant toute la vérité et, s'ils se trouvent égarés dans des communautés hétérodoxes ou

dans lesquelles l'erreur a droit de cité, à se séparer d'elles.

*Rom. 16:17, Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Eloignez-vous d'eux.*

Nous rejetons l'unionisme, c'est-à-dire l'établissement ou le maintien de relations fraternelles avec ceux qui adhèrent à de fausses doctrines, comme une désobéissance à l'ordre de Dieu, comme une cause de divisions dans l'église

*Rom. 16:17 (voir ci-dessus).*

*2 Jean 9-11, Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans la doctrine de Christ n'a point Dieu; celui qui demeure dans cette doctrine a le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas: Salut! car celui qui lui dit: Salut! participe à ses mauvaises oeuvres.*

et comme un danger perpétuel de perdre la Parole de Dieu totalement. (Voir 2 Tim 2:17-21.)

29. Ce qui décide de l'orthodoxie d'une Eglise, ce n'est pas le nom qu'elle souscrit en apparence à l'égard d'une confession orthodoxe, mais la doctrine qui est effectivement enseignée dans ses chaires, dans ses facultés et dans ses publications.

Par contre une Eglise ne perd pas son caractère orthodoxe par l'intrusion occasionnelle d'une doctrine erronée, si toutefois ces égarements sont combattus et éliminés par le moyen de la discipline doctrinale.

*1 Tim. 1:3, Je te rappelle l'exhortation que je te fis, à mon départ pour la Macédoine, lorsque je t'engageai à rester à Ephèse, afin de recommander à certaines personnes de ne pas*

*enseigner d'autres doctrines,*

*Actes 20:30, Il s'élèvera du milieu de vous des hommes qui enseigneront des choses pernicieuses, pour entraîner les disciples après eux.*

30. *Quels sont ceux qui détiennent initialement et véritablement tous les pouvoirs et tous les devoirs chrétiens ?* Etant donné que les chrétiens sont l'église, il est évident qu'eux seuls sont à l'origine les détenteurs de tous les dons spirituels et de tous les droits que Christ a acquis pour son Eglise et qu'il lui a donnés. Saint Paul le rappelle à tous les croyants :

*1 Cor. 3:21b, Tout est à vous...*

Et Christ lui-même confie à tous les croyants les clés du royaume des cieux (Matth. 16:13-19 ; 18:17-20) :

*Jean 20:22-23, Après ces paroles, Jésus souffla sur eux, et leur dit: Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.*

Il met à la charge de tous les croyants la Prédication de l'Evangile et l'Administration des Sacrements

*Matth. 28:19-20 (voir § 22).*

*1 Cor. 11:23-25, Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai enseigné : Faites ceci en mémoire de moi...*

Par conséquent nous rejetons toutes les doctrines qui attribuent ce pouvoir spirituel entièrement ou en partie, comme à des détenteurs originaux, à certaines personnes ou assemblées, tels que le pape, les évêques, l'ordre du clergé, les princes temporels, les conciles, les synodes, etc. Ceux qui exercent les fonctions publiques dans

l'église, ne le font qu'en vertu d'une délégation de pouvoirs, qui leur sont conférés par les vrais détenteurs, et leur administration reste sous le contrôle de ces derniers.

*Col. 4:17, Et dites à Archippe: Prends garde au ministère que tu as reçu dans le Seigneur; afin de le bien remplir.*

Il est entendu que tous les chrétiens ont le droit et le devoir de juger et de décider aussi en matière de doctrine, non pas certes d'après leurs propres opinions, mais en accord avec la Parole de Dieu.

*1 Jean 4:1, Bien-aimés, n'ajoutez pas foi à tout esprit; mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde.*

*1 Pierre 4:11 (voir § 28).*

## **Du Ministère Public**

31. Par ministère public nous comprenons la prédication de la Parole de Dieu et l'administration des Sacrements *au nom et par mandat* d'une communauté chrétienne. Nous enseignons que ce ministère est d'institution divine ; c'est-à-dire que les chrétiens réunis dans une certaine localité doivent utiliser les moyens de grâce non seulement pour eux personnellement, ou dans le cercle étroit de leur famille ou encore dans leurs rapports entre frères,

*Jean 5:39, Sondez les Ecritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle: ce sont elles qui rendent témoignage de moi.*

*Eph. 6:4, Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants,*

*mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur.*

*Col. 3:16, Que la parole de Christ habite parmi vous abondamment; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres...*

mais qu'en outre Dieu leur commande de veiller à ce que la Parole de Dieu soit prêchée publiquement parmi eux et les Sacrements administrés conformément à l'institution du Seigneur par des personnes qualifiées, dont les qualités et les fonctions sont exactement définies dans l'Écriture.

*Tite 1:5, Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler; et que, selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville,*

*Actes 14:23a, Ils firent nommer des anciens dans chaque Eglise.*

*Actes 20:28, Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Eglise du Seigneur..*

*2 Tim. 2:2, Et ce que tu as entendu de moi en présence de beaucoup de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres.*

32. Quoique le ministère public soit d'institution divine, il ne possède d'autre pouvoir que le pouvoir de la Parole de Dieu, (1 Pierre 4:11), ce qui implique que les chrétiens doivent une obéissance inconditionnée au ministère public toutes les fois et aussi longtemps que le Prédicateur annonce la Parole de Dieu

*Hébr. 13:17a, Obéissez à vos conducteurs...*

*Luc 10:16a, Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous rejette me rejette.*

Mais si un prédicateur outrepassait la Parole de Dieu dans son enseignement et dans ses préceptes, les chrétiens auraient pour devoir, non pas de s'y conformer, mais bien plutôt de s'y opposer, pour rester fidèles à Christ.

*Matth. 23:8, Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères.*

Nous rejetons par conséquent la fausse doctrine qui attribue au ministère public le droit d'exiger obéissance et soumission dans les choses non commandées par Christ.

33. Concernant l'ordination, nous enseignons qu'elle n'est pas une institution divine, mais une institution louable de l'Eglise (Art. De Smalcalde, Troglotta, p.524, § 70.)

## **De l'Eglise et de l'Etat**

34. Bien que les deux, l'Eglise et l'Etat, soient d'institution divine, il ne faut pas qu'ils soient mélangés ensemble. L'Eglise et l'Etat ont des buts totalement différents. Par l'Eglise Dieu veut sauver les homes, c'est pourquoi elle est appelée « Mère » des croyants ;

*Gal. 4:26, Mais la Jérusalem d'en haut est libre, c'est notre mère.*

Par l'Etat, Dieu veut maintenir l'ordre extérieur parmi les hommes,

*1 Tim. 2:2b, Afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté.*

Il s'en suit que les moyens employés par l'Eglise et par l'Etat pour arriver à leurs fins respectives, sont entièrement différents. L'Eglise n'a pas le droit d'employer d'autres moyens que la prédication de la Parole de Dieu

*Jean 18:11a, Jésus dit à Pierre: Remets ton épée dans le fourreau.*

*Jean 18:36b, Mon royaume n'est pas de ce monde, répondit Jésus. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux Juifs; mais maintenant mon royaume n'est point d'ici-bas.*

*2 Cor. 10:4a, Car les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles.*

L'Etat au contraire fait des lois temporelles qui concernent la vie civile, et a le pouvoir d'employer pour leur exécution l'épée et d'autres châtiments corporels.

*Rom. 13:4b, Ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.*

Par conséquent nous condamnons les agissements de ceux qui voudraient voir employer le pouvoir temporel de l'Etat « dans l'intérêt de l'Eglise », et qui font ainsi de l'Eglise un royaume de ce monde, de même que nous réprouvons la propagande de ceux qui tendent à faire de l'Etat une Eglise en voulant gouverner l'Etat avec la Parole de Dieu.

## De l'élection par grâce

35. Par Election par grâce nous entendons cette vérité révélée par Dieu, selon laquelle tous ceux qui, *ici dans le temps*, sont amenés à la foi, justifiés, sanctifiés et maintenus dans la foi, et cela uniquement par la miséricorde de Dieu, à cause du Christ, par les moyens de grâce, tous ceux-là Dieu leur a depuis l'éternité fait don de la foi, de la justification, de la sanctification de de la persévérance dans la foi, *pour la même raison*, c'est-à-dire uniquement par sa miséricorde, à cause du Christ, et par les moyens de grâce. Telle est la doctrine de l'Ecriture Sainte :

*Voir Eph. 1:3-7.*

*2 Thess 2:13b-14a, Dieu vous a choisis dès le commencement pour le salut, par la sanctification de l'Esprit et par la foi en la vérité. C'est à quoi il vous a appelés par notre Evangile.*

*Actes 13:48b, Tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent.*

*Rom. 8:28-30, Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils fût le premier-né entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.*

*2 Tim. 1:9, La puissance de Dieu nous a sauvés, et nous a adressé une sainte vocation, non à cause de nos oeuvres, mais selon son propre dessein, et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant les temps éternels.*

*Matth. 24:22b, 24, À cause des élus, ces jours seront abrégés... et il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes; ils feront de grands prodiges et des miracles, au point de séduire, s'il était possible, même les élus.*

*(Cf. Livre de Concorde, Triglotta, p.1064, § 5, 8, 23.)*

36. Par conséquent nous rejetons comme une erreur anti-biblique la doctrine selon laquelle ce ne seraient pas seulement la grâce de Dieu et le mérite du Christ qui sont la cause de l'Élection par grâce, mais que Dieu aurait encore *trouvé* et pris en considération quelque chose en *nous* qui l'aurait poussé ou incité à nous élire, qu'on appelle ce prétendu bien en nous des bonnes œuvres, une bonne disposition, un bon discernement ou encore l'absence de résistance volontaire, etc. L'Écriture Sainte ne connaît pas non plus une élection « en prévision de la foi » ou « compte tenu de la foi », comme si la foi des élus était à placer avant leur élection ; au contraire, d'après l'Écriture la foi que les élus possèdent dans le temps, fait partie des dons spirituels dont Dieu les a pourvus *par* son élection éternelle.

Ainsi s'expriment clairement nos Confessions luthériennes (Form. de Concorde Triglotta, p. 1064, § 8) :

L'Élection éternelle de Dieu non seulement prévoit et connaît d'avance le salut des élus, mais encore elle est, de par la volonté miséricordieuse et le bon plaisir de Dieu en Jésus-Christ, une cause même qui procure, opère, aide et avance notre salut repose sur cette élection au point que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle comme il est écrit : « Mes brebis, personne ne les ravira de ma main », et « Tous ceux qui étaient destinés à la vie

éternelle crurent » Matth. 16:18 ; Jean 10:28 ; Actes 13:48.

37. Mais tout en enseignant avec fermeté qu'il existe une *Election par grâce*, c'est-à-dire une Prédistination pour le salut, nous enseignons avec tout autant de décision qu'il n'y a pas d'élection par colère, c'est-à-dire de Prédistination pour la *damnation*. L'Ecriture révèle clairement que l'amour de Dieu pour le monde des pécheurs perdus est un amour universel, c'est-à-dire qu'il embrasse tous les hommes sans exception, que Christ a réconcilié parfaitement tous les hommes à Dieu, et que Dieu désire sérieusement que tous les hommes parviennent à la foi, y soient maintenus et soient ainsi sauvés pour la vie éternelle. L'Ecriture en effet l'atteste :

*1 Tim. 2:4, Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.*

Aucun homme n'est donc perdu parce que Dieu l'aurait prédestiné à la damnation éternelle. - L'Election éternelle est une cause de ce que les élus parviennent à la foi ici dans le temps (Actes 13:18).

Mais l'élection éternelle *n'est pas* une raison pour laquelle les hommes restent incroyants quand ils entendent la Parole de Dieu. L'Ecriture indique le motif de ce fait regrettable en l'attribuant à l'homme qui, repoussant la Parole de Dieu, et réfractaire au Saint-Esprit qui pourtant désire sérieusement les amener à la repentance et à la foi par le moyen de la Parole, se juge lui-même indigne de la vie éternelle.

*Actes 13:46b, Puisque vous la repoussez la parole de Dieu, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie*

*éternelle, voici, nous nous tournons vers les païens.*

*Actes 7:51b, Vous vous opposez toujours au Saint-Esprit. Ce que vos pères ont été, vous l'êtes aussi.*

*Matth. 23:37, Jérusalem, Jérusalem... combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu!*

38. Il est assurément nécessaire de faire avec l'Ecriture la distinction entre l'Election par grâce et la volonté de grâce universelle. La volonté de grâce universelle de Dieu embrasse tous les hommes ; l'élection par grâce par contre ne s'étend pas sur tous les hommes, mais seulement sur un nombre déterminé, le nombre de ceux que « Dieu a choisis dès le commencement pour le salut » (2 Thess. 2:13), le « Reste », la « Postérité laissée par Dieu » (Rom. 9:27-29), « l'Election » (Rom. 11:7). Et tandis que la volonté de grâce universelle est, chez la plupart des gens, rendue vaine

*Matth. 22:14, Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.*

*Luc 7:30, Les pharisiens et les docteurs de la loi, en ne se faisant pas baptiser par lui, ont rendu nul à leur égard le dessein de Dieu.*

l'élection par grâce arrive à ses fins chez tous ceux sur lesquels elle s'étend, (Rom 8:28-30)

En distinguant entre la volonté de grâce universelle et l'Election par grâce, l'Ecriture ne les met nullement en opposition. Elle enseigne plutôt que la grâce offerte à ceux qui se perdent est bien sérieuse et parfaitement efficace pour la conversion. Evidemment notre raison

aveugle veut voir une contradiction entre ces deux vérités, mais nous lui imposons silence. Ce problème qui apparaît comme une discordance, trouvera sa solution dans l'éternité.

*1 Cor. 13:12a, Aujourd'hui nous voyons au moyen d'un miroir, d'une manière obscure, mais alors nous verrons face à face...*

39. L'Ecriture ne comprend pas non plus par l'Election par Grâce cette seule partie du plan de salut selon laquelle Dieu fera entrer dans la vie éternelle ceux qui persévèrent dans la foi jusqu'à la fin, mais plutôt le fait qu'avant la fondation du monde, par pure grâce à cause de la rédemption par Christ, Dieu s'est choisi un nombre déterminé de personnes de parmi la masse corrompue pour en faire les siens, et s'est proposé de les amener par la Parole et les Sacrements à la foi et à la vie éternelle.

40. L'Ecriture enseigne que les chrétiens peuvent et doivent se rendre compte de leur Election éternelle, par le fait même qu'elle les appelle les élus, et qu'elle les console par leur élection

*Eph. 1:4, En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irrépréhensibles devant lui,*

*2 Thess. 2:13 (voir § 35).*

Cette assurance personnelle de l'Election éternelle, cependant, ne peut naître que de la foi en l'Evangile, c'est-à-dire de l'assurance que « Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle ». Car Dieu n'a point envoyé son Fils au monde afin de juger et

de condamner le monde ; bien au contraire, par la vie, les souffrances et la mort de son Fils, Il a pleinement réconcilié le monde pécheur tout entier avec Lui-même. La foi en cette vérité exclut toute crainte que Dieu pourrait encore entretenir dans son cœur des pensées de colère ou de condamnation à notre égard. L'Écriture l'affirme avec force :

*Rom. 8:32-33, Lui, qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui? Qui accusera les élus de Dieu? C'est Dieu qui justifie!*

Luther est donc bien d'accord avec l'Écriture lorsqu'en bon pasteur d'âmes il recommande : « Contemple les plaies du Christ et son sang versé pour toi ; c'est là que tu verras la prédestination en pleine lumière. » (Commentaire sur Gen. 26:9). Nos Confessions Luthériennes enseignent de même que c'est par cette voie que le chrétien obtiendra l'assurance personnelle de son élection éternelle (Formule de Concorde, Triglotta, p. 1071 § 26) : « Pour ce qui concerne cette question, nous ne devons juger ni selon notre raison, ni selon la Loi, ni selon une apparence extérieure quelconque ; gardons-nous aussi de sonder l'abîme secret et caché de la prédestination divine, mais prêtons plutôt une oreille attentive à la volonté révélée de Dieu. Car il nous a fait connaître le mystère de sa volonté... et l'a manifesté par *Christ*, afin qu'il soit prêché, Eph. 1:9ss ; 2 Tim. 1:9ss. »

Afin de garantir la manière appropriée de méditer l'Élection éternelle, ainsi que l'assurance personnelle du chrétien la concernant, nos Confessions Luthériennes

exposent longuement et avec insistance le principe selon lequel il convient de considérer l'Election, non pas « à nu » (nude), comme si Dieu « avait simplement passé les hommes en revue, disant : Celui-ci sera sauvé, celui-là sera condamné », (Formule de Concorde, Trig. p.1065, § 9), mais « l'Ecriture n'enseigne cette doctrine dans aucun autre but que celui de nous diriger par elle cers la Parole, Eph. 1:13 ; 1 Cor. 1:7 ; de nous exhorter à la repentance, 2 Tim. 3:16 ; de nous encourager à la piété, Eph. 1:14 ; Jean 15:3 ; de fortifier notre foi et nous assurer de notre salut, Eph. 1:13 ; Jean 10:27ss ; 2 Thess. 2:13ss. » (Form. De Concorde, Triglotta p. 1067, § 12 ; Mueller p. 707.) En résumé, de même que Dieu ici dans le temps attire les Chrétiens à Lui par l'Evangile, ainsi leur a-t-il déjà accordé dans l'élection éternelle « la sanctification de l'Esprit et la foi en la vérité. » (2 Thess. 2:13.) Par conséquent , si par la grâce de Dieu tu crois en l'Evangile du pardon des péchés à cause du Christ, tu dois être sûr d'appartenir au nombre des élus de Dieu, suivant l'Ecriture Sainte qui, 2 Thess 2:13, s'adresse aux Thessaloniciens croyants comme à des élus de Dieu, et rend grâces à Dieu de leur élection.

## **Du Dimanche**

41. Nous enseignons que Dieu a dans le Nouveau Testament, aboli le Sabbat et tous les autres jours fériés ordonnés à l'Eglise de l'Ancienne Alliance, de sorte que ni « l'observance du sabbat ni celle d'un autre jour de repos », ni l'observance d'au moins l'un des sept jours de

la semaine n'est à considérer comme instituée ou commandée par Dieu.

*Col. 2:16, Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats.*

*Rom. 14:5, Tel fait une distinction entre les jours; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction.*

*(Cf. Confession d'Augsbourg, Triglotta, p.91, §§ 51-60 ; Mueller, p.66.)*

L'institution du Dimanche comme jour férié ou d'autres fêtes chrétiennes est une ordonnance de l'Eglise introduite en vertu de la liberté chrétienne. (Confession d'Augsbourg, Trig. p.90, §§ 51-53, 60, Grand Catéchisme, Trig. p.602, §§ 83-85, 89 ; Mueller p.401.)

Les chrétiens par conséquent ne doivent pas considérer de telles ordonnances comme des choses commandées par Dieu et liant leur conscience.

*Col. 2:16 (voir ci-dessus).*

*Gal. 4:10-11, Vous observez les jours, les mois, les temps et les années! Je crains d'avoir inutilement travaillé pour vous.*

Ils doivent cependant par amour chrétien et dans un esprit de paix, observer ces ordonnances volontairement.

*Rom. 14:13b, Pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute.*

*1 Cor 14:40, Mais que tout se fasse avec bienséance et avec ordre.*

*(Cf. Confession d'Augsbourg, Triglotta, p.91, §§ 53-56 ; Mueller, p.67.)*

## Du Chilasme (Millenium)

42. Avec la Confession d'Augsbourg, art. 18, nous rejetons toute espèce de Chilasme (Millénialisme), à savoir les opinions selon lesquelles notre Seigneur Jésus-Christ réapparaîtrait dans le monde mille ans avant la fin du monde, afin d'y établir une domination de l'Eglise sur le monde ; ou encore, qu'avant la fin du monde, l'Eglise sur le monde ; ou encore, qu'avant la fin du monde, l'Eglise jouirait d'une période de prospérité particulière ; ou encore qu'avant la résurrection générale du Jour du Jugement Dernier, un nombre de chrétiens disparus ou de martyrs seraient ressuscités afin de régner en gloire ici-bas ; ou encore, qu'avant la fin du monde une conversion massive de la nation juive (de l'Israël selon la chair) aurait lieu.

A l'encontre de ces opinions, l'Ecriture enseigne clairement, et nous enseignons en conséquence, que le royaume de Christ dans ce monde demeurera un royaume sous la croix jusqu'à la fin du monde,

*Actes 14:22b, C'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu.*

*Jean 16:33b, Vous aurez des tribulations dans le monde; mais prenez courage, j'ai vaincu le monde.*

*Jean 18:36a, Mon royaume n'est pas de ce monde.*

*Luc 9:23, Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge chaque jour de sa croix, et qu'il me suive.*

*Luc 14:27, Et quiconque ne porte pas sa croix, et ne me suit pas, ne peut être mon disciple.*

*Luc 17:20-37 (De l'avènement du Fils de l'Homme).*

*2 Tim. 4:18, Le Seigneur me délivrera de toute oeuvre*

*mauvaise, et il me sauvera pour me faire entrer dans son royaume céleste.*

*Luc 18:8, Je vous le dis, il leur fera promptement justice. Mais, quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre?*

en outre, que notre Seigneur ne réapparaîtra visiblement sur terre qu'une seule fois : lorsqu'il viendra pour juger les vivants et les morts, -

*Matth. 24:29-30 (De l'avènement du Fils de l'Homme).*

*Matth. 25:31, Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire.*

*2 Tim 4:1, Je t'en conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, et au nom de son apparition et de son royaume...*

*Héb. 9:26c-28, Il a paru une seule fois pour abolir le péché par son sacrifice. Et comme il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement, de même Christ, qui s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra sans péché une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut.*

qu'il n'y aura qu'une seule résurrection des morts, -

*Jean 5:28b, L'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix,*

*Jean 6:39, 40b, Or, la volonté de celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, mais que je le ressuscite au Dernier Jour... et je le ressusciterai au Dernier Jour.*

que le moment précis du Dernier Jour est et demeure caché, - ce qui ne serait pas le cas, si le dernier Jour

devait venir mille ans après l'écllosion d'un « Règne Millénaire » ;

*Matth. 24:42, Veillez donc, puisque vous ne savez pas quel jour votre Seigneur viendra.*

*Matth. 25:13, Veillez donc, puisque vous ne savez ni le jour, ni l'heure.*

*Marc 13:32, Pour ce qui est du jour ou de l'heure, personne ne le sait, ni les anges dans le ciel, ni le Fils, mais le Père seul.*

*Actes 1:7, Ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de sa propre autorité.*

de même, qu'il n'y aura pas de conversion générale ou conversion en masse de la nation juive.

*Rom. 11:7, Pourquoi donc? Ce qu'Israël cherche, il ne l'a pas obtenu, mais l'élection l'a obtenu, tandis que les autres ont été endurcis.*

*2 Cor. 3:14a, Mais ils sont devenus durs d'entendement. Car jusqu'à ce jour le même voile demeure .*

*Rom. 11:25b-26a, Une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, jusqu'à ce que la totalité des païens soit entrée. Et ainsi tout Israël sera sauvé.*

*1 Thess. 2:16c, Mais la colère a fini par atteindre les Juifs.*

Sur la base de ces claires paroles de l'Écriture nous rejetons donc le millénialisme sous toutes ses formes, parce que non seulement il se trouve en contradiction avec l'Écriture, mais encore parce qu'il engendre une fausse conception du Royaume du Christ, détourne les espérances des chrétiens vers des buts terrestres,

*1 Cor. 15:19, Si c'est dans cette vie seulement que nous espérons en Christ, nous sommes les plus malheureux de*

tous les hommes.

*Col. 3:2, Affectionnez-vous aux choses d'en haut, et non à celles qui sont sur la terre.*

et obscurcit à leurs yeux l'Ecriture Sainte.

## **De l'Antéchrist**

43. Pour ce qui est de l'Antéchrist, nous enseignons que les prédictions prophétiques des Saintes Ecritures, 2 Thess. 2:3-12, 1 Jean 2:18, se trouvent accomplies dans la Papauté romaine et sa domination. Toutes les marques caractéristiques, telles qu'elles sont énoncées dans ces prophéties, même les plus abominables et les plus horribles, par exemple qu'il « s'assoit dans le temple de Dieu, se proclamant lui-même Dieu » (2 Thess. 2:4), qu'il jette son anathème sur le centre et le cœur même de l'Evangile de Christ : à savoir la doctrine de la rémission des péchés par la grâce seule, accordée en Jésus-Christ seul, par le seul moyen de la foi, sans aucun mérite ou dignité de l'homme

*Rom. 3:20-28 (voir §§ 35ss.)*

*Gal. 2:16, Sachant que ce n'est pas par les oeuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les oeuvres de la loi, parce que nulle chair ne sera justifiée par les oeuvres de la loi.*

le fait qu'il ne reconnaît pour membres de l'Eglise chrétienne que ceux qui se soumettent à son autorité, et enfin que, semblable à un déluge, il avait inondé l'Eglise toute entière du flot de ses doctrines anti-chrétiennes

jusqu'au jour où, par la Réformation, Dieu le révéla, - toutes ces marques distinctives annoncées d'avance ont trouvé leur réalisation dans la Papauté. (Cf. Articles de Smalcalde, Triglotta, p. 515, §§ 39-41 ; p.401, § 45 ; Mueller pp. 336, 258.) Nous affirmons donc avec nos Confessions que le Pape est le « véritable Antéchrist » (Art. de Smalcalde, Trig., p. 475, § 10 ; Mueller, p. 308.)

### **Des « Questions Ouvertes »**

44. Nous désignons par « questions ouvertes » dans le domaine de la doctrine chrétienne ces questions auxquelles l'Ecriture Sainte ou bien ne répond pas, ou n'y répond pas clairement. Or, puisque personne, ni le chrétien pris individuellement, ni l'Eglise, ne sont autorisés à développer ou à augmenter la doctrine chrétienne, mais au contraire sont soumis à l'ordre et au commandement de Dieu de persévérer dans la doctrine des apôtres,

*2 Thess. 2:15, Ainsi donc, frères, demeurez fermes, et retenez les instructions que vous avez reçues, soit par notre parole, soit par notre lettre.*

*Actes 2:42, Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres...*

les questions ouvertes doivent donc nécessairement demeurer des questions ouvertes. - Ne sont pas à compter au nombre des questions ouvertes : la doctrine de l'Eglise et du Ministère, du Dimanche, du Millénialisme et de l'Antéchrist, puisque ces doctrines sont clairement définies dans l'Ecriture.

## **Des Symboles de l'Eglise Luthérienne**

45. Nous acceptons comme nos confessions tous les symboles contenus dans le Livre de Concorde de l'année 1580. - Les symboles de l'Eglise Luthérienne ne constituent pas une règle de foi supplémentaire en dehors et à côté de l'Ecriture, mais un témoignage d'adhésion aux doctrines de l'Ecriture, en face de ceux qui nient ces doctrines.

46. Puisque l'Eglise Chrétienne ne peut pas faire de doctrine, mais peut et doit seulement professer les doctrines révélées dans les Saintes Ecritures, les décisions doctrinales des Symboles lient nos consciences non pas parce que notre Eglise les a établies, ni parce qu'elles sont issues de controverses doctrinales, mais simplement parce qu'elles sont les décisions doctrinales de l'Ecriture Sainte elle-même.

47. Tous ceux qui désirent être admis au ministère public de l'Eglise Luthérienne, s'engagent à enseigner conformément aux symboles luthériens, non pas « pour autant que », mais « parce que » lesdits symboles s'accordent avec l'Ecriture. Quiconque croit ne pas pouvoir accepter comme conforme à l'Ecriture la doctrine telle qu'elle est présentée dans les symboles luthériens ou leur condamnation des erreurs correspondantes, ne doit pas être admis au saint ministère dans l'Eglise Luthérienne.

48. L'adhésion aux confessions de l'Eglise s'étend sur toutes les doctrines, qu'elles soient expressément traitées

comme telles, ou qu'elles soient simplement introduites pour appuyer d'autres doctrines.

L'engagement confessionnel ne s'étend ni sur les affirmations historiques, ni sur des « questions purement exégétiques », ni sur d'autres matières n'appartenant pas à proprement parler au contenu doctrinal des Confessions (Livres symboliques). Toutes les *doctrines* des Symboles sont fondées sur des affirmations claires de l'Écriture.